

COMMUNIQUE DE PRESSE :

L'Association Sauver La Bussière, représentée par Maître Michel HUET, ayant découvert que la vente en cours concernant l'Abbaye et le cellier de La Bussière au profit d'un Relais Château est totalement illégale, a écrit au notaire, aux associations propriétaires ainsi qu'à l'archevêque pour leur faire part de ce qu'elle s'opposait catégoriquement à cette vente, réservant ses droits tant sur le plan civil que pénal.